EC 412 En lien avec l'oral 2.2. Projet professionnel et analyses de situations professionnelles

Infos pratiques

> ECTS: 2.0

> Nombre d'heures: 9.0

> Langue(s) d'enseignement : Français

> Période de l'année : Enseignement dixième semestre

> Méthodes d'enseignement : En présence

> Forme d'enseignement : Travaux dirigés

> Ouvert aux étudiants en échange : Oui

> Campus: Campus de Nanterre

> Composante : Service universitaire de la formation des maîtres

> Code ELP: 4M0PEASP

Présentation

Bloc de compétences A : L'enseignant acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

UE 41 : Connaître le contexte institutionnel et professionnel. Connaître les fondements éthiques du métier.

EC 412: EC en lien avec l'oral 2.2.

Projet professionnel et analyses de situations professionnelles.

Objectifs

Préparer les candidats à la deuxième partie de l'épreuve d'entretien.

Épreuve d'entretien

- · Durée totale de l'épreuve : 1 heure et 5 minutes
- · Coefficient 2

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (30 minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant. Le candidat dispose de 30 minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder 15 minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (35 minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 minutes débutant par une présentation, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de <u>l'arrêté fixant les modalités les modalités d'organisation des concours</u>.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire

Évaluation

1ère session CC

Écrit individuel (pouvant être complété d'un oral) réflexif à partir de documents donnés lors des cours et/ou de pratiques de classe analysées.

2nde session

Écrit individuel : Reprise du travail présenté en session 1 à partir des remarques portées sur le dossier par l'évaluateur.

Compétences visées

CC1. Faire partager les valeurs de la République

CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.

CC4. Prendre en compte la diversité des élèves.

CC₅. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.

CCg. Intégrer des éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier.

CC10. Coopérer au sein d'une équipe

CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

CC12. Coopérer avec les parents d'élèves

CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Examens

1ère session CC

Écrit individuel (pouvant être complété d'un oral) réflexif à partir de documents donnés lors des cours et/ou de pratiques de classe analysées.

2nde session

Écrit individuel : Reprise du travail présenté en session 1 à partir des remarques portées sur le dossier par l'évaluateur.